

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 37 Présents : 30 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CC 177 /2017	L'an deux mille dix-sept, le 11 avril à vingt heures , le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD Date de convocation : 05 avril 2017 Présents : Mmes Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Carine LAVAL, Christine VIONNET, Corinne GUISEPPIN, Estélita LACHENAL Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD, Jean VIOLLET, André-Gilles CHATAGNAT, Patrice GAILLARD, Pouvoirs : Mme Paulette LENORMAND donne son pouvoir à M. Gilles PILLOUX, Carole BRETON donne son pouvoir à Mylène DUCLOS, Bernard CHASSOT donne son pouvoir à Patrice GAILLARD, Gilles PASCAL donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Pascal COULLOUX, donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES Absents excusés : Anne-Marie BAILLEUL, Grégoire LAFAVERGES, Alain CHAMOSSET. Mme Corinne GUISEPPIN a été élue secrétaire de séance

Objet : Contractualisation avec la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif Contrat Ambition Région

Vu la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation du territoire de la République (NOTRe) du 7 août 2015.

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0091 en date du 13 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de communes du Pays de Seyssel, de la Communauté de communes de la Semine et de la Communauté de communes du Val des Usse.

Vu la délibération du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes n°1450 en date du 17 novembre 2016 sur le soutien aux politiques territoriales sur le contrat d'aménagement intercommunal et mise en œuvre des contrats ambitions région.

Considérant que la loi portant sur la nouvelle organisation du territoire de la République (NOTRe) supprime la notion d'intérêt communautaire pour les zones d'activités économiques (ZAE) et que celles-ci sont intégralement de la compétence des Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2017.

La région Auvergne-Rhône-Alpes entreprend une politique ambitieuse de soutien aux collectivités via son Contrat Ambition Région (CAR) et qu'elle propose aux Communautés de Communes intéressées de contractualiser avec elle afin de convenir d'objectifs partagés de développement.

La région Auvergne-Rhône-Alpes a d'ores et déjà alloué la somme de 715 000 € à la Communauté de Communes Usse et Rhône et que, afin de profiter de ce soutien financier, doit engager l'élaboration d'un CAR. Il indique qu'il s'agit d'un document précisant les projets pour les trois prochaines années.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire d'engager l'élaboration d'un CAR, qui sera réalisée en interne.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve de s'engager l'élaboration d'un contrat ambition région, avec le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Président

Paul RANNARD



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le président

Paul RANNARD

